

**Sleeve**

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**Nufarm**

**2,4-D Amine 500  
Herbicide Liquide**

**CONTIENT LA SOLUTION 2,4-D AMINE**

Pour blé, orge, seigle, maïs, fraisiers, framboisiers, asperges, canneberges, pâturages établis, parcours naturels, gazon, chaume, bords de routes, terrain incultes et suppression des plantes ligneuses

**COMMERCIAL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE  
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

**PRINCIPE ACTIF:**

2,4-D, présent sous forme de sel de diméthylamine ... 470 g é.a./L

N° D'HOMOLOGATION 14725  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT POISON**

(1 – 450) Litres

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

## **PRÉCAUTIONS:**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Laver immédiatement tout concentré sur la peau ou les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer la buée de pulvérisation. Éviter que le produit dérive. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, des aliments pour animaux, engrais, plantes et des denrées alimentaires. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada, à: [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

### **Lessivage**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

### **Ruissellement**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:**

**Manutention du concentré (mélange et chargement):** porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparations ou du nettoyage du matériel):** porter une combinaison de travail par-

dessus, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

S'ils prévoient utiliser plus de 564 L de Nufarm 2,4-D Amine 500 Herbicide Liquide/j, les travailleurs doivent également employer un système fermé.

#### **PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR:**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond: puis mettre un vêtement propre. Jeter tous vêtements ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation de produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnel. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

#### **SYSTÈME DE TRANSFERT:**

**Pour les contenants de plus de 20 L.** Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

#### **PREMIER SOINS:**

**En cas d'ingestion,** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les

réactions du malade. Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles de la surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

### **ENTREPOSAGE:**

Produit entreposable sous température de plus 0°C.

Si exposé à des températures de congélation, réchauffer à au moins 5°C et agiter à fond. Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une possibilité de contamination croisée. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

### **ÉLIMINATION:**

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **ÉLIMINATION – CONTENANTS RÉUTILISABLES:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant)

### **ÉLIMINATION - CONTENANTS RÉUTILISABLES – RECHARGEABLES:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**Booklet**

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

**Nufarm**

**2,4-D Amine 500  
Herbicide Liquide**

**CONTIENT LA SOLUTION 2,4-D AMINE**

Pour blé, orge, seigle, maïs, fraisiers, framboisiers, asperges, canneberges, pâturages établis, parcours naturels, gazon, chaume, bords de routes, terrain incultes et suppression des plantes ligneuses

**COMMERCIAL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE  
CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

**PRINCIPE ACTIF:**

2,4-D, présent sous forme de sel de diméthylamine ... 470 g é.a./L

N° D'HOMOLOGATION 14725  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT POISON**

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

## **PRÉCAUTIONS:**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Laver immédiatement tout concentré sur la peau ou les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter de respirer la buée de pulvérisation. Éviter que le produit dérive. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, des aliments pour animaux, engrais, plantes et des denrées alimentaires. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada, à:

[www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

### **Lessivage**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

### **Ruissellement**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:**

**Manutention du concentré (mélange et chargement):** porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de sécurité). Rincer les gants avant de les enlever.

**Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparations ou du nettoyage du matériel):** porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux

produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

S'ils prévoient utiliser plus de 564 L de Nufarm 2,4-D Amine 500 Herbicide Liquide/j, les travailleurs doivent également employer un système fermé.

#### **PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR:**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et la laver à fond: puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtements ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation de produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément, se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnel. S'il n'y'a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

#### **SYSTÈME DE TRANSFERT:**

Pour les contenants de plus de 20 L. Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir du pulvérisateur.

#### **PREMIER SOINS:**

**En cas d'ingestion,** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**En cas d'inhalation,** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les



réactions du malade. Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles de la surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

#### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProSAR, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

#### **ENTREPOSAGE:**

Produit entreposable sous température de plus 0°C. Si exposé à des températures de congélation, réchauffer à au moins 5°C et agiter à fond. Les insecticides et les fongicides devraient être isolés des herbicides afin de prévenir une possibilité de contamination croisée. BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

#### **ÉLIMINATION:**

##### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

##### **ÉLIMINATION – Contenants Réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant)

##### **ÉLIMINATION - Contenants Réutilisables – Rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une

infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **MODE D'EMPLOI:**

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

NE PAS retourner sur les sites traités et en interdire l'accès aux travailleurs pendant le délai de sécurité de 12 heures suivant le traitement.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à 2,4-D Amine 500 Herbicide Liquide, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à 2,4-D Amine 500 Herbicide Liquide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

#### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner le 2,4-D Amine 500 Herbicide Liquide ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

### **PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE :**

Éviter que la pulvérisation ne dérive sur toute végétation désirable qui n'est PAS énumérée sur cette étiquette car elle risque d'être endommagée. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau. Ne pas pulvériser lors des périodes de grands vents lorsque la pulvérisation est susceptible de dériver. Les pulvérisations à gouttelettes grossières sont moins susceptibles d'être dérivées par le vent. Ne pas pulvériser sous des températures élevées lorsque les cultures sont stressées car elles risquent d'être endommagées.

#### **Intervalles pre-récolte:**

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter dans les champs pendant les 7 jours suivant l'application.
- Ne pas récolter le foin ou couper le foin dans les 30 jours qui suivent l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

### **ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION :**

**Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :** NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture. Choisir les pastilles de buses appropriées afin de pulvériser le volume recommandé par hectare. Calibrer le pulvérisateur et ajuster la hauteur de la rampe afin d'assurer un recouvrement uniforme des mauvaises herbes. Les pastilles de buses doivent être en bon état et doivent pulvériser le même volume. Les pastilles de buses à jet plat sont recommandées.

**Pulvérisation par voie aérienne :** NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien.

**Pour ce qui est des applications localisées**, à l'aide d'un sac à dos, mélanger 200 mL de produit dans 10 L d'eau. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

**MÉLANGE :**

Bien agiter avant l'utilisation. Remplir la moitié du réservoir avec de l'eau propre. Ajouter la quantité requise de produit et bien agiter. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et bien agiter avant l'application.

**NOTE:** Si la bouillie de pulvérisation a reposé un certain temps, bien l'agiter avant de la pulvériser.

**MÉLANGES EN RÉSERVOIR :**

L'herbicide liquide 2,4-D Amine 500 de Nufarm peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits.

Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

**TEMPS D'APPLICATION:**

Pour obtenir de meilleurs résultats, pulvériser lorsque les mauvaises herbes SONT JEUNES ET EN PLEINE CROISSANCE. Appliquer le produit dans de bonnes conditions de croissance. L'application doit être faite avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.

---

**CULTURE :**

Céréales de printemps (Blé, orge, seigle, avoine), sans contre-ensemencement de légumineuses.

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Les cultures peuvent être traitées du stade 3 feuilles bien développées jusqu'au début de l'apparition de la feuille étendard (phase d'épiage). Le traitement au stade 4 feuilles est préférable. Ne pas appliquer après l'apparition de la feuille étendard. Le traitement au stade 4 feuilles constitue habituellement le moment où la tolérance de la culture et la sensibilité des mauvaises herbes sont à leur maximum. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** Jusqu'à 1,1 L.

Des doses plus élevées peuvent être nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. Les dommages qui pourraient être occasionnés à la culture par ces doses plus élevées sont généralement compensés par un meilleur rendement de la culture désherbée.

---

**CULTURE :**

Céréales d'automne (Blé d'automne, seigle d'automne)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la feuille étendard.  
Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard.  
Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne.  
Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** Jusqu'à 1,1 L.

Des doses plus élevée peuvent être nécessaires pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. Les dommages qui pourraient être occasionnés à la culture par ces doses plus élevées sont généralement compensés par un meilleur rendement de la culture désherbée.

---

**CULTURE :**

Maïs de grande culture

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

En traitement généralisé, avant que le maïs ne mesure 15 cm de haut (feuille déployée) et/ou avant la 6e feuille. Un traitement effectué après ce stade peut endommager le maïs.

Pour des applications plus tardives (maïs 15-75 cm, feuille déployée), pulvériser à l'aide un jet protégé ou un jet dirigé, à l'aide de pendillards. Ne pas pulvériser sur le feuillage du maïs.

Ne pas appliquer dans les 2 semaines qui précèdent l'apparition des panicules et des soies.

Si le temps est très sec, attendre une semaine après la pluie pour procéder à la pulvérisation.

Éviter de sarcler pendant les 2 semaines qui suivent l'application.

Utiliser dans un minimum de 100 L/ha d'eau.

Ne pas ajouter d'huile ni de surfactant.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** Jusqu'à 1,2 L.

---

**CULTURE :**

Asperges (L'est du Canada seulement)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer tôt au printemps immédiatement après une bonne coupe ou un disquage. Éviter que les tiges émergentes touchent directement à la pulvérisation. Si des tiges émergentes sont touchées directement par la pulvérisation ou la dérive, elles peuvent devenir déformées. Les tiges qui émergeront plus tard seront normales.

Peut aussi être appliquée 3 semaines après un disquage fait après la récolte avec des jets dirigés afin d'éviter le contact avec la fougère.

**MÉTHODE :**

Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** 2 à 2,75 L dans 50 à 200 litres d'eau.

---

**CULTURE :**

Fraises (L'est du Canada seulement)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer 2 à 4 semaines après la plantation mais avant que les stolons s'enracinent en juin.

Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare. Des pastilles de buses à basse pression et une pulvérisation à gouttelettes grossières sont recommandées afin de réduire la dérive.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** 1,1 L.

---

**CULTURE :**

Fraises - Traitement de rénovation (L'est du Canada seulement)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer après la récolte mais avant de faucher. Retarder la coupe de 2 ou 3 jours après l'application.

NE PAS appliquer entre la mi-août et la dormance automnale car il est possible d'endommager la formation des boutons floraux.

Ce traitement peut occasionner la déformation temporaire des feuilles.

Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare.

Ne pas appliquer plus d'un traitement par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** 2,0 L.

---

**CULTURE :**

Framboises (L'est du Canada seulement)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer à n'importe quel moment sauf pendant la floraison.

Appliquer dans 100 à 200 litres d'eau par hectare.

Éviter de pulvériser les nouvelles tiges.

Ne pas appliquer plus d deux traitements par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** 1,0 L.

Des doses plus élevées (jusqu'à 2.6 L) peuvent être utilisées pour des traitements localisés.

---

**CULTURE :**

Canneberge

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Traiter en juin-juillet les mauvaises herbes en pleine croissance, en essayant les mauvaises herbes

Éviter tout contact avec les canneberges afin de ne pas les abîmer.

Appliquer une seule fois par an jusqu'à 50 jours avant la récolte.

**MÉTHODE :**

Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** avec une solution d'une partie d'Amine 500 2-4,D et deux parties d'eau (solution de 33%).

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:** Toutes les mauvaises herbes cataloguées plus la reine des prés, le millepertuis, l'aulne et l'aster ponceau.

---

**CULTURE :**

Pâturage établi et parcours naturels (sans légumineuses)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre.

Appliquer seulement après la coupe ou la paissance et quand les mauvaises herbes sont en croissance.

Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 200 litres d'eau par hectare.

(Utiliser la dose la plus élevée sur les mauvaises herbes vivaces; un deuxième traitement peut être nécessaire). Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser après la repousse peut aider à la suppression. Il est possible que les plantes toxiques pour le bétail (sénéçon jacobée, carotte à Moreau, ciguë maculée, zigadène vénéneux) apparaissent plus appétissantes et qu'elles soient consommées plus facilement après un traitement au 2,4-D. Des mesures préventives doivent être prises lorsque ces plantes sont présentes. On ne doit pas laisser paître le bétail dans la zone traitée jusqu'à ce que les plantes toxiques soient enlevées, mortes ou qu'elles aient repris une croissance normale.

Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis.

En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité adéquate du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** 1,7 à 4,5 L

---

**CULTURE :**

Graminées pour la production de fourrages ou de semences

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

**Stade du semis-implantation du peuplement:** Les cultures peuvent être traitées du stade 3 feuilles bien développées jusqu'au début de l'apparition de la feuille étendard.

**Graminées établies:** Utilisé au printemps, jusqu'à l'apparition de la feuille étandard, ou à l'automne, après la récolte.

Pour les graminées établies cultivées pour la semence, ne pas utiliser pendant la floraison ni la pollinisation, sinon le rendement en semences pourrait être moindre.

Ne pas appliquer plus de deux traitements par an.

**MÉTHODE :**

Application terrestre.

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

**Stade du semis-implantation du peuplement:** 0,585 à 1,1 L dans 100 à 200 litres d'eau.

Graminées établies: 0,7 à 2,3 L dans 100 à 300 litres d'eau.

Graminées établies: (cultivées pour les semences): Jusqu'à 1,1 L.

**USAGES SUR LES TERRAINS INCULTES :**

Chaume, Bords de routes, Terres non cultivées (p. ex. pour l'utilisation sur les bords de route, emprises le long des voies de transport, sur les servitudes des réseaux de services publics, aéroports, les terrains incultes et les parcs industriels)

**MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :**

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre.

Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 litres d'eau ou plus par hectare, si le traitement se fait par voie terrestre.

Utiliser la dose la plus élevée sur les mauvaises herbes vivaces; un deuxième traitement peut être nécessaire.

Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser après la repousse peut aider à la suppression.

Sous de bonnes conditions de croissance et d'humidité adéquate du sol, une pulvérisation peut être faite jusqu'à deux semaines avant la gelée.

Ne pas appliquer plus d deux traitements par an.

Lorsqu'on utilise équipement manuel, NE PAS exposer au maximum de 5,7 L de Nufarm 2,4-D Amine 500 Herbicide Liquide/j/personne.

**MÉTHODE :**

Application terrestre ou aérienne (chaume et terres non cultivées).

Application terrestre (Bords de routes, aéroports et parcs industriels).

**DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :** 1,7 à 4,5 L.

**USAGES DANS LES PELOUSES :**

Pelouses et Parcs, Gazonnières et Terrains de golf (allées et herbes longues)

Prévoir des zones tampons adéquates telle que spécifiées pour protéger la végétation sensible non ciblée

**INFORMATION SUR L'APPLICATION:**

Ce produit est efficace seulement lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance



de nouvelles mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles.

Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre, avant que les graminées n'atteignent le stade de la feuille étendard (phase d'épiage).

Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (p. ex la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.

Les applications au moment où les plants subissent des conditions climatiques stressantes ; chaud, froid ou sécheresse, augmentent les risques de dommages aux pelouses et peuvent réduire à la suppression des mauvaises herbes.

Éviter de tondre pendant plusieurs jours avant et après le traitement.

Faire attention de ne pas pulvériser sur la végétation désirable avoisinante.

Ne pas traiter l'agrostide ni les zones nouvellement semées.

NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.

Ne pas appliquer dans les 24 heures qui précèdent une pluie ou l'irrigation.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, ruisseaux, étangs, marais, borbiers, fondrières des Prairies, réservoirs, terres humides, estuaires ou habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ne pas permettre aux personnes (autres que l'applicateur) ni aux animaux domestiques de pénétrer dans les zones traitées pendant la pulvérisation.

Ne pas pénétrer dans les zones traitées tant que la pulvérisation n'est pas complètement sèche.

#### **MÉTHODE :**

Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne.

Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 200 litres d'eau par hectare.

#### **Pulvérisation de grandes cultures :**

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossière correspondant à la classification de l'*American Society of Agricultural Engineers* (ASAE).

#### **NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS :**

NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par an. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

#### **DOSE RECOMMANDÉE PAR HECTARE :**

Jusqu'à 2,25 L par application.

Jusqu'à un total de 4,5 L par année.

---

#### **SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE (non pâturable) :**

Appliquer en période de pleine croissance (habituellement mai, juin et/ou septembre).  
Appliquer 2,2 à 9,5 litres par hectare dans 100 litres d'eau ou plus (1000 à 3000 litres de bouillie par hectare pour les broussailles).

Utiliser la dose la plus faible pour les espèces qui sont plus sensibles telles que la symphorine de l'Ouest, le saule et le peuplier. Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur après que le feuillage soit bien développé. Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres devraient être coupés près du sol et traités lorsque la repousse a plus de 0,6 m de hauteur.

Les applications faites après que les feuilles soient bien déployées donnent les meilleurs résultats.

Appliquer assez de bouillie pour bien mouiller toutes les parties aériennes jusqu'au sol.

Sous de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être faite jusqu'à deux à trois semaines avant la gelée.

Le LO-DRIFT® peut être ajouté à la bouillie afin de minimiser les risques de dérive sur une végétation sensible. Suivre toutes les directives qui figurent sur l'étiquette du LO-DRIFT afin de connaître la bonne façon de préparer la bouillie.

Ne pas appliquer plus d deux traitements par an.

Lorsqu'on utilise équipement manuel, NE PAS exposer au maximum de 10,6 L de Nufarm 2,4-D Amine 500 Herbicide Liquide/j/personne (sans respirateur) ou de 17 L de Nufarm 2,4-D Amine 500 Herbicide Liquide /j/personne (avec respirateur).

---

## **MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :**

### **Mauvaises herbes sensibles :**

Amarante à racine rouge, ansérine de Russie, bardane (avant le stade 4 feuilles), bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, caméline, canola spontané, chénopode blanc, crépis des toits (sensibles en automne et au stade 1 - 2 feuilles au printemps), euphorbe à feuilles de serpolet, herbes à poux, kochia à balais, laiteron potager, laitue scariote, lampourde glouteron, mélilot, moutardes (sauf des chiens et tanaïs) ortie dioïque, plantain majeur, radis sauvage, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, soude roulante, tabouret des champs, tournesol sauvage, vergerette annuelle.

### **Doses pour supprimer les mauvaises herbes sensibles :**

Faciles à détruire au stade plantule (2 à 4 feuilles) et en pleine croissance. Utiliser 0,7 à 1,1 litre par hectare. Utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid, ou pour les infestations sévères.

### **Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :**

Supprimera les mauvaises herbes énumérées sous la rubrique sensibles, plus abutilon, amarante blanche, amarante fausse-blite, barbarée vulgaire (avant le stade 4 feuilles), centauree de Russie, chénopode glauque, crépis des toits (printemps avant la montée à graines), épervière vulgaire, galinsoga cilié, lépidie densiflore, matricaire odorante, moutarde des chiens, moutarde tanaïs, patience crépue (avant le stade 4 feuilles), petite oseille, pissenlit (dans la pelouse), pourpier potager, prunelle vulgaire, renouée des oiseaux (avant le stade 4 feuilles), renouées (de Pennsylvanie et scabre), sagesse-des-chirurgiens (au printemps, avant la montée en graine), séneçon vulgaire, stellaire moyenne.

**Doses pour les mauvaises herbes plus difficiles à supprimer :**

Plus difficiles à détruire au stade plantule (2 à 4 feuilles) et en pleine croissance. Utiliser 1,25 à 1,75 litre par hectare. Utiliser la dose la plus élevée pour les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid, ou pour réprimer les infestations considérables.

**Suppression des parties épigées seulement:**

Armoise bisannuelle, bardane, barbarée vulgaire, cardère des bois, chardon des champs, chardon vulgaire, cranson dravier, céraistes vulgaire, euphorbe ésole, herbe à gomme, laitue bleue, laiteron des champs, liseron des champs, liseron des haies, pissenlit, renoncule, renouée liseron, sarrasin de Tartarie.

**Doses pour la suppression des parties épigées seulement:**

Utiliser 1,25 à 1,75 litre par hectare

**PRÉCAUTIONS D'USAGE POUR L'APPLICATION AÉRIENNE  
(cultures de céréales, pâturages, parcours naturels, les chaumes et les terres non cultivées seulement).****Mode d'emploi**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

**Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une combinaison de travail par-dessus, une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 litres par hectare.

- Porter une attention spéciale. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une distribution uniforme.
- Éviter d'appliquer directement à toute surface d'eau. Ne pas contaminer l'eau par les bruines de pulvérisation ou en nettoyant les équipements ou en se débarrassant des déchets.
- Ne pas appliquer ce produit directement, ni lui permettre d'entrer en contact avec une culture, ou d'autres plantes à feuilles larges qui sont désirables, ou sur les espèces qui ne sont pas visées et éviter que les bruines de pulvérisation dérivent sur elles.
- Ne pas avoir recours à des personnes pour servir de point de repère.

- Zones tampons: Des zones tampons appropriées doivent être établies entre les superficies traitées et les systèmes aquatiques ainsi qu'entre les superficies traitées et les habitats fauniques importants.
- Éviter de pulvériser lorsque les vents dépassent 8 km/h. Ne pas épandre le produit par temps mort près des plantes sensibles. Un «nuage» de gouttelettes en suspension peut dériver sur des plantes sensibles lorsque le vent se lève.
- Utiliser une pression de pulvérisation de 235 kPa ou moins. Éviter de placer des buses là où le jet de pulvérisation subira l'effet vortex du bout des ailes.
- Utiliser un minimum de 30 L/ha comme volume de pulvérisation.
- Les grosses gouttelettes risquent moins de dériver, par conséquent n'utiliser que des buses ou des arrangements de buses qui minimisent la production de fines gouttelettes. Ne pas diriger les buses vers le tourbillon causé par l'avion et ne pas augmenter le volume de pulvérisation en augmentant la pression des buses. Lors de la pulvérisation éviter des combinaisons de pression et de types de buses que donneraient de fines particules (bruine) qui risquent de dériver.
- Un agent épaississant ou un retardateur de dérive peut être utilisé avec ce produit de façon à réduire la dérive de pulvérisation.
- **Éviter la dérive de pulvérisation:** Appliquer seulement lorsqu'il n'y a pas ou peu de risque de dérive. Des petites quantités de pulvérisation même invisibles, peuvent sérieusement nuire aux cultures sensibles et endommager des habitats sensibles non-ciblés. Des méthodes tel que l'utilisation de ballons ou une colonne de fumée en permanence au site ou près du site ou un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation devraient être utilisées pour connaître la vitesse du vent, les changements de température et les déplacements d'air (stabilité de l'air). Si la fumée se développe en couches ou indique une possibilité de dérive, ne pas pulvériser.

### **ZONES TAMPONS DESTINÉES À PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES SENSIBLES**

Aucune zone tampon n'est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, borbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement.

Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :						
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres		
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m			
Pulvérisateur agricole*	Terrains de golf, gazon en plaques	1	0	1	0	1		
	Cultures de grande production (céréales, maïs, asperges, fraises, framboises)	1	0	1	0	1		
	Prairies, jachères, chaume de cultures, terres non agricoles (y compris les emprises** et l'utilisation à des fins de débroussaillage)	1	0	1	0	2		
Pulvérisation aérienne	Cultures de grande production (céréales)	Voilure fixe	1	0	1	0	45	
		Voilure tournante	1	0	1	0	40	
	Chaume de cultures, pâturages, grands pâturages libres	Voilure fixe	1	0	1	0	60	
		Voilure tournante	1	0	1	0	50	
	Terres non agricoles (y compris les emprises ** et terrain vague)	3.4 L/ha	Voilure fixe	1	0	1	0	150**
			Voilure tournante	1	0	1	0	80**
		6.8 L/ha	Voilure fixe	2	0	2	0	225**
			Voilure tournante	1	0	1	0	100**

\* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

\*\* Pour l'application sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

**NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:**

Bien nettoyer le pulvérisateur ayant servi pour l'application des herbicides avant d'appliquer tout autre produit chimique sur les cultures car elles pourraient être endommagées (VOIR PRÉCAUTIONS D'USAGE). Laver l'extérieur du pulvérisateur et vider complètement le réservoir. Enlever et nettoyer les filtres, les tamis et les pastilles de buses séparément. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre. Avec l'agitateur en marche, faire circuler l'eau propre dans les conduits et la rampe et vider. Remplir le réservoir avec de l'eau propre et pour chaque 100 L, ajouter 1L d'ammoniaque d'usage domestique. Faire fonctionner la pompe et l'agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser reposer la solution dans le réservoir et les tuyaux pendant toute la nuit. Faire circuler à nouveau dans les tuyaux et la rampe et vider le tout. Rincer deux fois avec de l'eau propre, recirculer et vider à chaque fois. NE PAS contaminer l'eau d'irrigation ou potable lors du nettoyage du pulvérisateur.